

Conseil municipal du 12 avril 2022

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de décembre 2021. Elles recensaient 35'778 habitantes et habitants, soit 270 de plus que le trimestre précédent (35'508).

Quant au chômage², la Commune comptait 844 chômeur-euse-s à fin mars 2022 contre 859 à fin février, soit une diminution de 15 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 469 contre 455 à fin février 2022, soit là une augmentation de 14 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'313 contre 1'314 à fin février 2022, soit une diminution de 1 personne.

2 Ukraine

La tragédie qui se déroule en Ukraine a occasionné, comme vous le savez, un exil massif de population, en particulier de femmes et d'enfants. Sur les quelque 4,3 millions de personnes qui ont quitté l'Ukraine, la moitié sont des enfants. La Hongrie en accueille 409'000, pour prendre l'exemple d'un pays comptant une population comparable à celle de la Suisse.

La Suisse a accordé la protection S à 22'000 personnes. 2374 Ukrainiens sont actuellement hébergés dans les centres fédéraux. Ce sont environ 500 à 1000 personnes qui rentrent aujourd'hui dans notre pays.

Comme vous l'avez vu et lu, Genève doit faire sa part. Les autorités cantonales cherchent à étendre les capacités d'accueil, comme c'est le cas avec l'hébergement provisoire de Palexpo. L'ensemble des communes ont été sollicitées, sans pour autant que des choix concrets aient été effectués à ce jour.

Un certain nombre d'enfants, dont le ou les parents sont accueillis probablement par des privés, sont scolarisés. Ce sont environ 70 personnes qui seraient abritées sur notre Commune.

3 Sans-abris

Alors que le retour de l'hiver menaçait, la Ville de Genève a fermé son dispositif d'accueil des sans-abris au motif que le financement n'était pas assuré.

Rappelons que le Grand Conseil a adopté, en septembre dernier, une loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA, du 3 septembre 2021 J 4 11). À teneur de cette loi, les communes sont exclusivement compétentes pour l'accueil d'urgence (hébergement, repas et soins élémentaires) et doivent donc financer le dispositif comme il vous l'a été exposé en commission sociale, jeunesse et enfance.

Les modalités de financement de cette prestation étaient en cours d'élaboration au moment de cette annonce spectaculaire.

Dans l'immédiat, l'ACG a accepté, le 6 avril dernier, de libérer un montant de CHF 6,2 millions au travers de son Fonds intercommunal (FI), permettant ainsi de garantir le fonctionnement du dispositif pour l'année 2022.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

4 Vernier rallume les étoiles

La presse s'en est faite l'écho : le projet poétique et économique d'extinction partielle de l'éclairage public – entre 1 heure et 5 heures du matin – a été largement bien accueilli par la population des secteurs concernés. Les résultats d'un sondage effectué auprès de ces habitants ont été confortés par les retours enregistrés lors de la séance publique de bilan de l'expérience qui s'est tenue le 5 avril dernier.

Les citoyennes et citoyens qui se sont exprimés ont majoritairement recommandé une extension du projet dans l'espace – d'autres lieux – et dans le temps (horaire élargi).

Le Conseil administratif (CA) se réjouit de cet accueil favorable. En pleine cohérence avec l'approche participative adoptée dans ce projet, le CA va maintenant examiner dans quelles conditions il est possible, d'une part, de pérenniser le projet dans les périmètres qui ont passé des nuits à la belle étoile et, d'autre part, d'étendre cette approche à d'autres lieux.

Il convient de rappeler que cette démarche est contrainte par des éléments techniques, les candélabres n'étant pas équipés comme nos lampes domestiques d'un interrupteur. C'est dire qu'avant d'être une économie, l'extinction de l'éclairage public est un coût, mais qui est « amorti » en moins de deux ans.

5 Inside OUT

Nous vous avons parlé de ce projet initié par l'artiste JR ; il est devenu réalité avec le soutien appuyé de notre Commune : les habitants du Lignon ont pu se faire photographier dans un photomaton pas ordinaire avant de voir leur portrait affiché dans la cité. Les reportages ont fleuri sur ce sujet et ont mis en évidence, au fil des interviews, à quel point les habitantes et habitants du Lignon sont attachés à leur magnifique cité.

La suite ce sera pour cet automne avec la publication de l'ouvrage dédié à ce projet.

6 Course du coteau

Votre Conseil administratif a décidé de plonger au plus profond de son courage et de ses ressources pour constituer une équipe qui portera les couleurs de la Commune dans la redoutable course du coteau à Bernex.

Longtemps il a consulté la liste des inscrits, persuadé qu'il y trouverait des concurrentes et des concurrents stimulants issus de votre Conseil. Il se voyait déjà dans un remake des Chariots de feu ou de Forrest Gump. Mais que nenni, aucune vocation remarquée à ce jour - propos confirmés par le Président du Conseil municipal. En cette période de parole sacrée, je n'ai qu'un mot à vous dire : Conseil levez-vous et courez !

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications, que je vais accompagner de vœux pour les fêtes pascales.